

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE495

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 69

A la fin de l'alinéa 14, après le mot :

« compétence »,

insérer les mots :

« en matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.